



**Conseil Municipal du 18 juin 2025**  
**Rendu-Compte de Décisions de M. le Maire**

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les conseillers des décisions municipales qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations qui lui ont été données depuis la séance du 21 mai 2025.

Date de signature	N° décision	Objet	Prestataire/Bénéficiaire/Titulaire
26/05/2025	2025-17	Cession d'un véhicule communal Jumper ; Montant : 200 €.	Mme Véronique GRANGEVERSANNE
27/05/2025	2025-18	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie ; Du 24/07/2026 au 27/07/2026 ; Montant : 575 €.	Association Paroissiale de Mazan
16/06/2025	2025-19	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie ; Du 17/01/2026 au 18/01/2026 ; Montant : 1 150 €.	Association LFB Evènement
16/06/2025	2025-20	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie ; Du 16/09/2025 au 18/09 /2025 ; Montant : 460 €.	Association Musica Bedoin
16/06/2025	2025-21	Résiliation d'un contrat de location d'un logement meublé - 73 quai de l'Auzon, à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2025 - loyer : 500,00 €	M. Alain GARNIER

Le, **19 JUIN 2025**

Le Maire

Louis BONNET

